

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2023

Délibération n°2023.03.048.B

Direction des ressources humaines : attribution de subventions et participations aux associations 2023

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Gond-Pontouvre, place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 mars 2023

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Michaël LAVILLE à Gérard ROY, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, François NEBOUT, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_48B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.03.048.B**

Rapporteur : Monsieur BIOJOUT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : MOBILISATION DES SERVICES CTRE

Enjeux : [90206 -9) PILOTER LA MASSE SALARIALE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Réduire les inégalités

Le budget primitif 2023 de la direction des ressources humaines prévoit l'attribution d'une subvention à l'Amicale des donneurs de sang, selon le tableau ci-dessous :

| Nom de l'association bénéficiaire | Inscription BP 2022 | Inscription BP 2023 | Objectifs/projets soutenus |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------|
| Amicale des donneurs de sang | 1 500 € | 1 500 € | Favoriser le don du sang |

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_48B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 1 500 € à l'Amicale des donneurs de sang pour l'année 2023.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention et les avenants à intervenir.

| | |
|---|---|
| Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0 | APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE |
|---|---|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_48B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023
Affichage : 31/03/2023